



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

22 mai 2020

Décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt)

Mai 2020

Communication externe

Communication relative au jugement rendu par la Cour constitutionnelle fédérale allemande le 5 mai 2020

Le 5 mai 2020, la Banque centrale européenne (BCE) a publié un communiqué de presse indiquant que le Conseil des gouverneurs avait pris note du jugement rendu le même jour par la Cour constitutionnelle fédérale allemande concernant le programme d'achats de titres du secteur public (*Public Sector Purchase Programme*, PSPP), au sujet duquel il avait reçu des informations préliminaires du président de la Banque fédérale d'Allemagne (*Deutsche Bundesbank*) et du département juridique de la BCE, et qu'il restait pleinement engagé à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires, dans le cadre de son mandat, pour atteindre l'objectif statutaire de la BCE, à savoir le maintien de la stabilité des prix.

Opérations de marché

Orientation modifiant l'orientation BCE/2014/31 relative à des mesures temporaires supplémentaires concernant les opérations de refinancement de l'Eurosystème et l'éligibilité des garanties

Le 7 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a adopté l'orientation BCE/2020/29 modifiant l'orientation BCE/2014/31 relative à des mesures temporaires supplémentaires concernant les opérations de refinancement de l'Eurosystème et l'éligibilité des garanties. La nouvelle orientation met en œuvre les mesures d'assouplissement des garanties prises par le Conseil des gouverneurs le 22 avril 2020 en réaction à la pandémie de coronavirus (COVID-19). Elle peut être consultée sur le site Internet de la BCE.

Évaluation ad hoc de deux nouveaux marchés non réglementés

Le 14 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a décidé d'ajouter le *Mercado Alternativo de Renta Fija* (MARF) espagnol et le *First North Market* lithuanien à la liste des marchés non réglementés acceptés pour les actifs admis en garantie des opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, suite à une évaluation positive de leur conformité avec les critères définis dans la « Documentation générale ». La liste complète des marchés non réglementés acceptés est disponible sur le site Internet de la BCE.

Extension des dispositifs relatifs aux créances privées supplémentaires (additional credit claims, ACC) en réaction à la pandémie de coronavirus (COVID-19)

Le 15 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a approuvé des modifications des dispositifs ACC temporaires de six banques centrales nationales (BCN) à la demande des BCN concernées. Les extensions proposées couvrent principalement : l'acceptation d'un nouveau dispositif ACC et d'ACC bénéficiant des nouveaux systèmes de garantie adoptés dans plusieurs juridictions en réponse à la pandémie de COVID-19 ; des cadres spécifiques de contrôle des risques en cas d'écart par rapport aux exigences applicables aux garanties aux termes de la « Documentation générale » ; d'autres modifications élargissant l'éventail des actifs acceptés ainsi que des systèmes internes d'évaluation du crédit pour quelques-unes des six BCN. Les dispositifs ACC ont été mis en place en 2011 pour permettre aux BCN de l'Eurosystème d'accepter temporairement en garantie certaines créances privées qui ne remplissent pas les règles d'éligibilité ou les normes de qualité de crédit fixées dans la « Documentation générale ». L'ensemble de mesures d'assouplissement des garanties adoptées par le Conseil des gouverneurs le 7 avril 2020 ont permis d'élargir ces dispositifs. L'acceptation des dispositifs ACC est soumise à l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. De plus amples informations à leur sujet sont disponibles sur le site Internet de la BCE.

Stabilité et surveillance du système financier

Édition de mai 2020 de la Financial Stability Review

Le 20 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a autorisé la publication de l'édition de mai 2020 de la revue de stabilité financière (*Financial Stability Review*). Cette édition évalue comment le système financier a fonctionné, jusqu'à présent, pendant la pandémie de COVID-19. Elle examine les implications de ses éventuels effets économiques différés pour la stabilité financière en tenant compte des vulnérabilités financières détectées avant son déclenchement, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des marchés de capitaux, la soutenabilité de la dette, la rentabilité des banques et le secteur financier non bancaire. Elle présente également des considérations stratégiques de court et moyen terme visant à sensibiliser les responsables politiques, le secteur financier et le grand public aux risques systémiques. Par ailleurs, cette édition contient deux articles thématiques. Le premier est consacré aux tendances des critères d'octroi des prêts hypothécaires résidentiels et à leurs implications pour la stabilité financière, tandis que le second s'intéresse au risque de liquidité lié aux dérivés auquel sont exposés les fonds d'investissement. La revue sera publiée (en anglais uniquement) le 26 mai 2020 sur le site Internet de la BCE.

Infrastructure de marché et paiements

Identification d'un nouveau système de paiement d'importance systémique

Le 4 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a adopté la décision de la BCE relative à l'identification de MastercardClearingManagement System en tant que système de paiement d'importance systémique en vertu du règlement (UE) n° 795/2014 concernant les exigences de surveillance applicables aux systèmes de paiement d'importance systémique (BCE/2020/26). Cette identification est le résultat d'un exercice qui

22 mai 2020

Décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt)

a consisté à vérifier que l'opérateur remplissait plusieurs critères objectifs exposés dans la décision. Le texte de la décision est disponible sur le site Internet de la BCE.

TARGET Annual Report 2019 (rapport annuel 2019 sur TARGET)

Le 14 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport annuel 2019 sur TARGET, qui a ensuite été publié sur le site Internet de la BCE. Ce rapport fournit des informations sur les transactions effectuées par l'intermédiaire de TARGET2, sur son efficacité et sur les principales évolutions observées en 2019. Il comprend également sept encadrés contenant des informations détaillées sur des thèmes ayant revêtu une importance particulière en 2019 : l'évolution des transactions traitées dans TARGET2, une enquête sur l'activité dans TARGET2, la distribution de la liquidité dans TARGET2, le traitement d'un participant en procédure de résolution, la sécurité des terminaux, la détection des paiements frauduleux ainsi qu'un rapport d'étape concernant le projet de consolidation TARGET2/T2S et les futurs services de règlement brut en temps réel (*real-time gross settlement, RTGS*).

Avis sur la réglementation

Avis de la BCE sur une proposition de règlement portant création d'un instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) à la suite de la pandémie de COVID-19

Le 8 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2020/14 de sa propre initiative.

Avis de la BCE sur les modifications apportées aux lois relatives à la sécurité nationale lettone, aux situations d'urgence et à la mobilisation

Le 11 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2020/15 à la demande du ministère des Finances de la République de Lettonie.

Avis de la BCE sur des modifications apportées au cadre prudentiel de l'Union en réponse à la pandémie de COVID-19

Le 20 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2020/16 à la demande du Conseil de l'Union européenne.

Gouvernance d'entreprise

Calendriers des réunions du Conseil des gouverneurs et du Conseil général de la BCE pour 2021

Le 29 avril 2020, le Conseil des gouverneurs a approuvé le calendrier de ses réunions pour 2021. Le Conseil général a également approuvé le calendrier de ses réunions pour cette même année. Ces calendriers peuvent être consultés (en anglais) sur le site Internet de la BCE.

Nomination de deux nouveaux membres au comité des infrastructures de marché

Le 4 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a nommé deux nouveaux membres au comité des infrastructures de marché : M. Giandomenico Scarpelli, directeur des systèmes de paiement à la Banque d'Italie, en tant que membre issu d'une BCN de l'Eurosystème, et M^{me} Christina Wejshammar, directrice des paiements à la Banque de Suède, en tant que membre provenant d'une BCN hors Eurosystème. Ces nominations ont été effectives avec effet immédiat et jusqu'au 31 mai 2022, cette date coïncidant avec la

22 mai 2020

Décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt)

fin des mandats des autres membres du comité nommés ou reconduits pour 36 mois à compter du 1^{er} juin 2019.

Cadre juridique des achats conjoints de l'Eurosystème

Le 4 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a pris acte du rapport annuel 2019 de l'Office de coordination des achats de l'Eurosystème (*Eurosystem Procurement Coordination Office*, EPCO) et a approuvé son programme d'achats actualisé pour 2020. Le même jour, le Conseil des gouverneurs a également adopté la décision BCE/2020/27 modifiant la décision BCE/2008/17 établissant le cadre applicable aux achats conjoints de l'Eurosystème. L'acte juridique modificatif, qui se fonde sur l'expérience positive tirée des achats conjoints de biens et services et sur la nature permanente de l'EPCO, décidée par le Conseil des gouverneurs le 26 avril 2019, ouvre la voie à des possibilités accrues de participation et une plus grande flexibilité opérationnelle en ce qui concerne les opérations journalières. La décision peut être consultée sur le site Internet de la BCE.

Coopération internationale et européenne

Dix-neuvième examen annuel du rôle international de l'euro

Le 14 mai 2020, le Conseil des gouverneurs a approuvé le dix-neuvième rapport annuel sur le rôle international de l'euro et en a autorisé la publication. Conformément au cycle de publication biennal de cette série de rapports, décidé en 2016, il s'agit cette année d'un rapport intermédiaire qui ne contient pas de sections thématiques. En revanche, le rapport contient un encadré analytique consacré au rôle de l'euro sur les marchés mondiaux des obligations vertes. Cette édition présente un bref aperçu des évolutions de l'utilisation de l'euro par les non-résidents de la zone euro et fournit des informations statistiques actualisées, considérées comme revêtant un intérêt particulier pour le grand public, sur les principaux indicateurs relatifs au statut international de l'euro. Elle devrait être publiée le 15 juin 2020 sur le site Internet de la BCE.

Supervision bancaire

Respect des orientations de l'ABE sur des modèles et des définitions harmonisés pour les plans de financement des établissements de crédit

Le 30 avril 2020, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle de notifier à l'Autorité bancaire européenne (ABE) que, s'agissant des établissements de crédit importants soumis à sa surveillance directe, la BCE respectera les orientations de l'ABE sur des modèles et des définitions harmonisés pour les plans de financement des établissements de crédit conformément à la recommandation A4 du CERS/2012/2 (ABE/GL/2019/05) à compter du 31 décembre 2020, date à laquelle elles deviendront applicables. Les orientations de l'ABE améliorent la granularité des données communiquées et donc leur comparabilité, ce qui permet une évaluation plus approfondie des plans de financement des banques.

Processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) révisé en 2020

Le 12 mai 2020, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle d'approuver un calendrier et une approche révisés du processus de contrôle et

22 mai 2020

Décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt)

d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP), compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 tant sur les ressources humaines que sur les autres ressources générales. En conséquence, l'approche suivie pour le cycle SREP 2020 sera pragmatique et mettra l'accent sur la capacité des banques à relever les défis posés par la crise du COVID-19. Les établissements de crédit importants soumis à la supervision directe de la BCE ont été informés de ces révisions.

Respect des orientations de l'ABE sur la gestion des risques liés aux TIC et à la sécurité

Le 13 mai 2020, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à une proposition du conseil de surveillance prudentielle de notifier à l'ABE que, en ce qui concerne les établissements de crédit importants soumis à sa surveillance prudentielle directe, la BCE entend respecter les orientations de l'ABE sur la gestion des risques liés aux TIC et à la sécurité (ABE/GL/2019/04) à compter du 30 juin 2020. Ces orientations contribuent à assurer une égalité de traitement pour tous les établissements financiers et répondent à la demande de la Commission européenne d'élaborer des orientations sur des exigences en matière de gestion et d'atténuation des risques informatiques dans le secteur financier de l'Union européenne.